

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 octobre 2015

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, MACLE Laurent

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 13 octobre 2015

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire

1. Présentation de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le maire commence la séance par la présentation du projet de schéma de l'intercommunalité proposé par le Préfet du Jura qui prévoit le démantèlement et la dissolution de notre collectivité :

La CC des Coteaux de la Haute Seille comporte 22 communes pour 6981 habitants. Ce territoire principalement résidentiel, comprend des activités industrielles, touristiques et viticoles. Il se caractérise essentiellement par des relations domicile travail avec l'agglomération lédonienne et avec les CC du comté de Grimont ou de Bresse – Revermont. D'une population inférieure au seuil de 7558 habitants, la CC des Coteaux de la Seille doit évoluer.

Le projet de schéma prévoit de rattacher une partie des communes membres à la Communauté d'agglomération ECLA, une partie à la CC comté de Grimont et une autre partie à la CC Bresse Revermont.

Evolution inscrite au projet de schéma :

- 2 communes à la CC Bresse Revermont : Bréry et Saint Germain les Arlay
- 9 communes à la CC du Comté de Grimont : St Lamain, Passenans Frontenay, Menetru le Vignoble, Ladoye sur Seille, Château Chalon, Blois sur Seille, La Marre et Bonnefontaine
- 11 communes à ECLA : Domblans, Voiteur, Plainoiseau, Le Louverot, Le Vernois, Montain, Lavigny, Nevy sur Seille, Baume les Messieurs, Granges sur Baume et Crançot.

La suite du scénario du Préfet prévoit de rattacher la CC de Grimont à Champagnole, Arbois, Salins, et Nozeroy, constituant ainsi dans ce schéma une communauté de Communes de 141 communes soit 180 à 200 délégués communautaires !

Puis le maire a rappelé qu'il s'agissait d'une consultation dont chacun mesure l'importance.

La dissolution c'est tout d'abord la suppression ou la modification des compétences que nous avons mises des années à intégrer dans notre EPCI qui représentent plusieurs inconvénients a-t-il ajouté en prenant plusieurs exemples.

↳ **La voirie** n'est pas gérée de la même façon au sein des 3 Comcom voisines : par exemple à Grimont cette compétence reste communale, à ECLA les travaux réalisés sur le territoire communal sont remboursés par le budget communal sur 36 ans, à Bresse Revermont la compétence est développée de façon légèrement différente. Notre rattachement à Grimont tel que proposé obligerait à reprendre une compétence qui représente un coût important et surtout un manque de solidarité entre les communes.

↳ **La compétence développement culturel** qui englobe les 2 pôles de médiathèques, la résidence d'artistes de Plainoiseau, mais aussi et surtout les nombreuses actions portées grâce à la dynamique associative locale : le CTEAC après les CLEA, les aides pour la programmation culturelle et artistique du Jazz au théâtre comme les spectacles vivants et la lecture publique. Les trois communautés de Communes voisines ne développent pas du tout ce volet de la même façon n'ayant pas de commission culture impliquant tous les acteurs de leur territoire.

↳ **Péri et extrascolaire** : seul Grimont a conduit sa prise de compétence selon les mêmes principes que nous avec convention CAF et agrément CCCSPP mais la CC des Coteaux de la Haute Seille prend en charge 220 € par enfant. ECLA et Bresse Revermont n'ont pas la compétence et n'ont rien mis en place à ce jour...

↳ **Sports investissement et fonctionnement** : notre Communauté de Commune a pris la totalité de cette compétence avec en investissement les 3 stades, les vestiaires, le skate park, la salle d'arts martiaux et surtout un projet de future salle omnisports pour laquelle l'étude AMO est engagée comme l'exécutif qui en a décidé en juin dernier.

La Comcom assure aussi les subventions de l'ensemble des associations sportives du territoire. Pour ce qui est de la Communauté de Commune de Grimont et Bresse-Revermont, il n'y a pas de compétence à ce niveau actuellement

- ↳ Le SPANC est également une compétence de la Communauté de Communes de la Haute Seille...

Quel serait son devenir dans le cas du démantèlement ?

L'éclatement de la Comcom poserait de nombreux problèmes de répartition et de compensation car des bâtiments répartis sur tout le territoire et qui reviendraient aux communes qui en auraient la charge si la compétence de la future Communauté de Communes n'assume pas la dette et le fonctionnement.

En effet qu'advierait-il de :

- la salle des arts martiaux sur Voiteur
- les 3 stades et leurs vestiaires sur Domblans, La Marre et Passenans
- le skate parc de Domblans
- les 2 pôles de médiathèque à Voiteur et Plainoiseau
- La Maison de la Haute Seille à Château Chalon
- Jurafaune à Granges sur Baume

- la ZAE sur les communes de Voiteur et Domblans
- les bâtiments industriels ODO !
- le nouveau pôle de service de Crançot
- le siège de la Comcom sur Voiteur

Qui récupère ces installations et surtout dans quelles conditions ???

Les autres conséquences et enjeux

Le démantèlement oblige à rejoindre deux pays différents avec :

- Changement de SCOT (cout d'un SCOT environ 100 000€)
- Le contrat LEADER (la CCCHS a pu s'inscrire souvent dans les axes de ces crédits européens, et notre commune en a beaucoup profité, dernier dossier en date : le mur du Puits St Pierre
- La politique de développement touristique et son Office du tourisme de pôle ainsi que ses antennes dont la maison de la Haute Seille.
- Ses lieux emblématiques seront partagés : le futur Grand Site de France, les plus Beaux villages, le site classé du Château-Chalon partagé en deux...sans compter notre présence dans la filière oeno - touristique
- Demain Château –Chalon et Menetru le vignoble seront à Champagnole qui possède une vigne sur le Mont Rivel
- La CCCHS dissoute n'existera plus dans les exécutifs des 3 communautés de communes qui les accueillent donc moins de présence au sein du pays véritable, porteur des dossiers de financement par la région ou la future région !
- Le PAYS : rassemble aujourd'hui 9 Communauté de Communes et il apparaît de plus en plus comme LA STRUCRURE qui sera demain le véritable interlocuteur de la grande région. C'est le PAYS qui facilitera la gestion de certaines compétences portant les grands enjeux du développement économique, de l'aménagement du territoire tandis que les Communautés de Communes assumeront les compétences qui nécessitent la proximité. Si le Jura dispose demain de 4 très grandes Communautés de Communes : à quoi bon laisser perdurer les PAYS ?

A ceux qui disent que certaines compétences ne pourront plus être portées par des Communautés de Communes trop petites : comment les trop grandes, les « hyper Comcom » vont-elles gérer concrètement et en tenant compte des communes :

- les fameux PLUI ...
- la compétence assainissement qui leur est promise
- la compétence distribution de l'Eau potable après la dissolution des syndicats

Comment ne pas évoquer aussi les conséquences pour les personnels et pour les finances de la CCCHS et des communes

Le coût de ces licenciements sera plus nombreux dans le cas d'un démantèlement que d'une fusion ou d'un maintien. Les indemnités seront assumées par les 22 communes avec salaire chargé pour les titulaires dès la première année, puis à 150% sur année 2 et 3, enfin à 75% en année 4...ensuite les CDI et CDD avec indemnités de licenciement...sans évaluer les problèmes pour ces personnels qui ont travaillé pour nous depuis des années...

Certes il reste un tout petit espoir car des communes nouvelles sont en train de se construire aux portes de la Comcom...mais encore faudrait-il que ces dernières rejoignent la CCCHS pour avoir un peu d'espoir de ne pas dilapider le patrimoine de vingt années de construction d'un esprit communautaire.

En 20 ans la CCCHS a apporté de nouvelles habitudes, un meilleur usage des finances publiques, un apprentissage de la mutualisation et il n'est pas question ici de formuler des réserves d'ordre émotionnel ou personnel mais plutôt de poser des questions qui interrogent, sur l'intérêt des territoires.

Le maire a rappelé qu'il fallait se préparer à penser autrement et réfléchir à une autre carte intercommunale mais comment le faire dans cette dissolution précipitée en évaluant les conséquences patrimoniales, financières, fiscales et humaines mais aussi en termes de qualité de service?

La Comcom est prête à s'organiser pour entreprendre la réflexion nécessaire à un élargissement de sa collectivité mais à condition de lui laisser le temps car les enjeux de ce mariage forcé méritent une approche plus raisonnable et raisonnée afin de prendre en compte les conséquences qui seront de la plus grande importance pour les communes.

Suite à cet exposé, le maire a donné la parole aux conseiller qui ont évoqué plusieurs sujets :

L'ensemble des conseillers se sont montrés déconcertés par ces propositions qui conduiraient Château-Chalon à rejoindre cette énorme Comcom avec laquelle il n'y a pas d'objectifs de développement partagés et surtout aucune cohérence dans la ligne de partage dessinée. C'est la fin de tout ce qui a été entrepris sur le plan du développement touristique d'autant que Baume les Messieurs partirait sur un autre territoire. Un conseiller montrant les incohérences de la loi NOTRe a considéré ce découpage comme un jeu de Monopoly de la part des services qui ont produit ce schéma ajoutant qu'il s'agissait de reconstruire les anciens arrondissements dans lesquels les petites communes n'auront plus leur mot à dire. S'appuyant sur les compétences comme la voirie, la culture, le sport et le périscolaire actuellement prises par la CCCHS, les élus se sont montrés inquiets quant à leur abandon mais surtout quant aux modalités de leur traitement. Château-Chalon quitterait le Pays Lédonien, le SCOT, l'Office de tourisme de Pôle et que deviendrait la Maison de la Haute Seille qui ne cesse depuis trois ans d'être reconnue comme un relais du développement touristique du territoire ? Le village rejoindrait 140 communes du côté de Champagnole et n'aurait plus son mot à dire dans les orientations de la nouvelle collectivité qui intégrerait Salins les Bains, Arbois, Poligny et le canton très éloigné de Nozeroy.

Répondant à la question cette dissolution entrainera pour la commune des dépenses difficiles à évaluer en ce moment.

Au terme du débat et des questions le maire a mis au vote la délibération donnant un avis sur le schéma, laquelle a été complétée et votée à l'unanimité mais donnant un avis défavorable au projet de schéma proposé par M. le préfet.

2. POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

- Commission « accessibilité » du restaurant « le P'tit Castel » : Le restaurant propose une place pour les Personnes à Mobilité Réduite devant la porte. La Commission et le maire qui participait à cette réunion ont émis un avis favorable mais avec la prescription suivante : respecter les règles d'urbanisme
- Dossier de Madame VINCENT : Elle souhaite poser une rampe métallique sur son escalier. Dossier à compléter
- Dossier de Monsieur et Madame CONVERSE : La Mairie a envoyé une lettre à Monsieur et Madame CONVERSE concernant le chantier en cours réalisé sans demande préalable.
- Dossier de Monsieur CRETIN : Suite à la lettre concernant la vente d'une parcelle pour la réalisation d'un parking, Mr CRETIN a pris contact avec Monsieur le Maire en lui laissant entendre qu'il serait éventuellement prêt à concéder qu'une petite surface de cette parcelle qu'il souhaite conserver.

3. POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux de voirie se sont globalement bien passés.

La SJE va intervenir chez Monsieur SAUTARD concernant sa bouche à clé et une plaque de compteur d'eau.

4. ASSAINISSEMENT DE LA MAISON DE MME VILLAUME

Sollicité par la technicienne du SPANC, le Conseil Municipal favorisera la prise de contact avec Monsieur QUATREPOINT pour permettre un rendez-vous concernant l'assainissement de cette maison.

5. VENTE TERRASSE (Parcelle AB110)

L'engagement de la vente de cette parcelle avait été discuté durant l'ancienne mandature. Le prix du mur nécessite de vérifier le montant de la subvention attribuée en 2006 auprès de la trésorerie. Le Conseil Municipal se prononce, sur le principe, à 10 voix pour et 1 voix contre.

6. POINT SUR LE CIMETIERE

Panneau « concession à l'abandon » : Le Conseil Municipal décide d'enlever le panneau pour les concessions attribuées.

Règlement du Cimetière : Le Conseil Municipal décide sur le tarif pour les cases du columbarium, d'intégrer le prix des plaques au prix de la case soit 100 + 75 €. La concession d'une case sera attribuée pour une durée de 30 ans.

7. REPAS DE LA COMMUNE

Le rassemblement pour la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h00. L'apéritif aura lieu à 11h30 et sera suivi par le repas de la commune.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Transport scolaire : le Conseil Départemental propose un système d'information par SMS pour informer les familles lorsqu'une situation de crise est rencontrée dans les transports publics JURAGO.
- La demande de Monsieur VOITEY concernant la vente de boissons non alcoolisées dans son établissement est accordée par le Conseil Municipal
- Arbre de laïcité : Le Conseil Municipal souhaite une essence locale et décide de choisir le chêne comme arbre de laïcité. La manifestation aura lieu le dimanche 22 novembre 2015 à 11h et sera animée par une troupe de théâtre.
- Signalétique du patrimoine : Le Conseil Régional (DREAL) a accepté de financer les panneaux de la Commune pour un montant à 80 %.
- Devis des Volets de l'appartement de la mairie de l'entreprise SMIT/TREILLE : Le Conseil Municipal demande un deuxième devis
- Analyse de l'eau par LDA39 : L'eau de la Commune est bonne. Toutefois les conseillers la considèrent un peu trop chlorée.
- Taxes de la Communes : La taxe d'habitation est l'une des plus élevée de la CCCHS tandis que la taxe foncière non bâti est très faible. Il conviendra de réguler la situation. La Commune ne souhaite pas créer de taxe d'aménagement.
- Film France 3 sur Château-Chalon : le Conseil Municipal souhaite remercier le réalisateur qui a produit le film « le trésor des abbesses » pour France 3. La Mairie sollicite, donc, à nouveau les vigneron pour lui fournir du vin au prix CIVJ.

La séance est levée à 20h 30.